



Marketing Research and Intelligence Association  
L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing

## Charter of Respondent Rights

Your participation in legitimate marketing, social or public opinion research is very important to us. We value your honest feedback and your time. Your opinions help companies develop new products, make existing ones better, and improve customer service. Your views also assist governments and non-profit organizations in advancing laws and policies that are in the public interest.

Our relationship with you is based on respect, trust and goodwill. When you participate in research conducted by our firm, or by any other corporate member of the Marketing Research and Intelligence Association (MRIA), you can be assured that:

- Article 1** You will always be told the first name of the person contacting you, the research company's name and the nature of the study.
- Article 2** You can verify that the research you have been invited to participate in is legitimate in one of two ways. You can either obtain a registration number and the MRIA's toll-free telephone number for any research registered with MRIA's Research Registration System or you can obtain the contact information of the research director who is conducting the study.
- Article 3** You will not be sold anything or asked for money.
- Article 4** Your privacy and the privacy of your answers will be respected and strictly preserved in accordance with the organization's privacy policy and applicable federal and provincial laws.
- Article 5** You will be contacted at reasonable times, but if the time is inconvenient, you may ask to be re-contacted at a more convenient time.
- Article 6** You are entitled to know the approximate duration of the interview.
- Article 7** Your decision to participate in a study, answer specific questions, or discontinue your participation will be respected without question.
- Article 8** You will be informed in advance if the interview will be recorded and the intended use of the recording. You may choose not to proceed with the interview if you do not want it to be recorded.
- Article 9** You are assured that the highest standards of professional conduct will be upheld throughout all stages of the study.

## Charte des droits des répondants

Nous accordons beaucoup d'importance à votre participation aux recherches et sondages légitimes dans le domaine du marketing, des questions sociales et de l'opinion publique. Vos candides réactions et votre temps nous sont précieux. Vos opinions permettent à des entreprises de mettre au point de nouveaux produits, d'améliorer des produits existants et d'optimiser leur service à la clientèle. Vos prises de position aident également les gouvernements et les organismes à but-non-lucratif à faire progresser les lois et les politiques qui servent l'intérêt public.

Nous désirons établir une relation avec vous sur une base de respect, de confiance et de bonne volonté. Lorsque vous participez à une recherche menée par notre entreprise ou par toute autre Société membre de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM), vous avez l'assurance que les principes suivants sont mis en pratique :

- Article 1** Vous serez toujours informé(e) du prénom de la personne qui communique avec vous, du nom de l'entreprise qui effectue la recherche et de la nature de l'étude.
- Article 2** Vous pourrez confirmer la légitimité du sondage auquel on vous demande de participer par une des deux méthodes disponibles. Vous pourrez soit obtenir sur demande le numéro d'inscription ainsi que le numéro de téléphone sans frais de l'ARIM pour tous les sondages inscrits au Programme d'inscription des sondages de l'ARIM, soit vous pourrez obtenir les coordonnées du directeur de recherche qui gère cette étude.
- Article 3** Vous ne serez pas sollicité(e) pour la vente d'un produit ou service et on ne vous demandera pas d'argent.
- Article 4** Votre vie privée et la confidentialité de vos réponses seront respectées et strictement protégées conformément à la politique de l'organisation sur la protection de la vie privée et aux lois fédérales et provinciales applicables.
- Article 5** Vous serez contacté(e) à des heures raisonnables, et si le moment ne vous convient pas, vous pouvez demander qu'on vous recontacte à un moment approprié.
- Article 6** Vous avez le droit de connaître la durée approximative de l'entrevue.
- Article 7** Votre décision de participer à une étude, de répondre à des questions spécifiques ou d'interrompre votre participation sera respectée sans que vous ayez à vous justifier.
- Article 8** Vous serez informé(e) à l'avance de l'enregistrement de votre entrevue et de l'utilisation visée de cet enregistrement. Vous pourrez refuser de continuer l'entrevue si vous ne désirez pas être enregistré(e).
- Article 9** Vous pouvez être assuré(e) que les normes de conduite professionnelle les plus strictes sont respectées à toutes les étapes de l'étude.